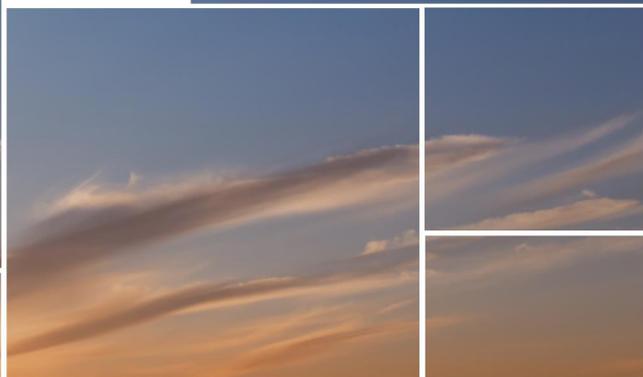


Loi travail

Ce qui changerait pour
Cédric page 2

N° 24

printemps
2016



Plan stratégique ambition 2020

Des horizons différents page 3



Le work-trotteur

Nouveau métier
chez LCL page 3

FO youtuber

La plate-forme
incontournable
page 4

Le Bore-out

Pour ne pas rester au
bord de la route
page 4

Loi travail : Khomri, comme moi, sommes dans un bateau : la galère

Voici, par quelques exemples, ce qui changerait pour Cédric, Conseiller Part chez LCL, si la loi travail était votée :

Alors qu'avant, un accord entre syndicats et employeur conclu au niveau de l'entreprise devait être forcément plus favorable qu'un accord au niveau d'une branche professionnelle, ce n'est plus le cas maintenant : le premier peut être moins favorable que le second sur un même point (**c'est l'inversion de la hiérarchie des normes**). Un moyen de coller davantage aux problématiques de l'entreprise, peut-être, mais avec le plus grand risque d'influence, sinon de pression et de chantage, de la part de l'employeur, désormais confronté aux seuls syndicats de l'entreprise et non à ceux de tout un secteur d'activité ...

Grâce à la nouvelle loi, LCL a signé un accord avec certains syndicats, pour son « organisation » : **le passage à 12 heures/jour**.

Rassure toi, **FO LCL** ne l'a pas signé. Cédric a 10 jours pour boucler l'enveloppe de placement Tempo 2020.

Il n'aura donc pas d'autre choix que de faire 50 heures cette semaine. Comment va-t-il s'organiser pour récupérer Léa, sa fille de 2 ans, avant la fermeture de la crèche ? Bon, le commissariat prend le relais. Mais à force, ça risque d'être chaud.

Mais qu'il se rassure, ses heures supp. lui seront payées, enfin... à hauteur de 10%, puisque l'accord LCL signé par certains, permet de déroger aux 25% et 50%.

Un mois après, Cédric se pacse. LCL lui accorde 2 jours de congé spécifique. Avant la loi El Khomri, la Convention collective de la banque fixait à 5 le nombre de

jours de congé pour un pacs. Mais la réforme a laissé une latitude aux entreprises pour renégocier ce congé. Il peut être revu à la hausse ... mais aussi à la baisse, comme c'est le cas ici.

Dans le cadre du PMT 2020, Cédric apprend que son agence va fermer d'ici 3 mois. On le rassure et on lui dit que 2 propositions vont lui être faites, l'une à plus de 3 heures de chez lui et ... l'autre aussi !

Sa situation personnelle ne lui permettant pas cet éloignement, Cédric refuse. On l'informe qu'il n'y a aucune autre proposition et, de ce fait, il est licencié.



Sous prétexte d'une « réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité », LCL ferme l'agence de Cédric. Celui-ci conteste son licenciement économique devant le Conseil des prud'hommes (qui juge les litiges en droit du travail). Il estime son licenciement abusif. Bien lui en a pris : les juges lui donnent raison. Malheureusement, La loi travail a établi un plafond variable selon l'ancienneté alors qu'avant les indemnités étaient à la discrétion des prud'hommes. Pour 4 ans d'ancienneté, il ne va donc percevoir que 6 mois d'indemnités.

Cette histoire n'est qu'une fiction. Toutefois si cette loi passait, celle-ci deviendrait réalité. **Ce projet de loi nous concerne tous.**

Les dispositions dévoilées à ce jour ont entraîné leur rejet par une grande majorité de français. Selon un sondage réalisé fin mars par Odoxa pour France Info et Le Parisien - Aujourd'hui en France, **71% sont contre**. La pétition sur Change.org : **#laloitraitailnonmerci** a recueilli plus d' 1.300.000 signatures : c'est un record en France !

Si **FO** demande le retrait de ce projet, c'est qu'il n'a fait l'objet de concertation ni avec les syndicats de salariés, ni avec certaines « petites » organisations patronales. Il est donc nécessaire de repartir sur des bases saines pour qu'une réforme puisse recueillir l'adhésion d'une large majorité.

FO, comme la plupart des français, et contrairement à la CFDT, juge ce texte trop favorable aux grandes entreprises défendues par le MEDEF, et ce, au détriment des salariés et des petites entreprises, pourtant très nombreuses.

Comment une loi qui facilite les licenciements pourrait encourager les embauches ? De nombreux analystes l'affirment : à court, voire moyen terme, cette loi aura des effets désastreux sur l'emploi. Et si création il y a, ces emplois seront précaires.

FO est pour une simplification du Code du travail. Mais cette évolution doit être équitable. Et, pour cela, le dialogue s'impose.

Si toutefois la loi venait à être adoptée, la négociation des accords d'entreprises deviendrait primordiale pour notre avenir. Alors attention, choisissez bien : cliquez **FO** !



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2016

du mardi 24 au vendredi 27 mai 2016

Le seul clic efficace

Votez FO

Nouveau métier chez LCL : le work-trotteur !

Avec le PMT, tes missions et ton périmètre ont évolué. Chouette, tu es devenu conseiller ... pas spécialement MHG mais SBF, bref Sans Bureau Fixe !

Dès le matin, on joue aux chaises musicales sur un nerf sensible.

Et Hop ! le pro est en formation, tu te jettes sur son bureau pour la semaine !

Et Hop ! un collègue malade, là aussi tu peux squatter son bureau !

Et Hop ! plaff, tout le monde est présent (cas rarissime, mais bon). Soit tu fais du sitting, baby, avec tes RDV que t'as mis des plombes à obtenir, soit tu finis au fil de l'eau. Entre deux délivrances de chéquier ou une vague de CRE, tu vas devoir ramer pour ne pas sombrer.

Mais avec la révolution technologique, les murs vont tomber : vive l'open bank où tout le monde devra l'être ... open.

Allez Hop ! le work-trotteur devra play mobile. **FO LCL** s'assurera des calages horaires et de l'adaptation des textes légaux.



FO Jeunes LCL, inspiré d'un article de lesechos.fr

Que réserve le Crédit Agricole à sa filiale LCL ?

« Dans le cadre de son plan stratégique Ambition 2020, le Crédit Agricole a détaillé ce matin ses projets pour sa filiale LCL. Largement axés sur la transformation digitale de l'enseigne, ils passeront par un redimensionnement du réseau d'agences, dont le nombre devrait passer de 1.880 actuellement à 1.600.

80 000 : c'est le nombre de nouveaux clients conquis en 2014-2015 par LCL. Un résultat visiblement insuffisant aux yeux du Crédit Agricole SA (CAsa). « **LCL n'a pas délivré les performances espérées** », a ainsi confié Philippe BRASSAC, DG de CAsa, ce matin, à l'occasion de la présentation du plan stratégique Ambition 2020 de la banque verte.

Pour remédier à cette situation, et surtout réaliser des économies sur les coûts récurrents - leitmotiv de ce nouveau plan stratégique - cette dernière compte appliquer à LCL un traitement déjà choisi par la SG et BNPP, deux de ses principaux concurrents : mettre l'accent sur le



numérique, au prix d'un redimensionnement du réseau d'agences.

LCL, à l'heure actuelle, compte 1.880 agences en France, dont 68% en zone urbaine. L'enseigne réalise même 65 % de son chiffre d'affaires sur le seul axe Paris-Lyon-Marseille. En 2014-2015, un premier tri a été opéré entre agences principales (au nombre de 1.200) et agences secondaires (680). A terme, les secondes ne devraient plus être que 400, soit **280 fermetures**. Dans le même temps, 40 agences « vitrines », bien placées dans les centres des grandes villes, vont être transformées en « open bank ». Comprendre des agences 100% connectées et disponibles en libre accès.

Ces évolutions, logiquement, vont entraîner un plan d'accompagnement et de départs de salariés, sans plus de détails dans l'immédiat. Depuis 2011, date de lancement d'un précédent programme de transformation de LCL, les effectifs ont déjà baissé de 5,5%, et les dépenses courantes de 9,3%. » (...)

Extrait d'un article de cbanque.com du 9 mars 2016

Message du DG à l'occasion de la publication du PMT Groupe

« (...) L'objectif à horizon 2020 pour LCL est de mettre en œuvre notre stratégie de banque relationnelle et digitale de référence en ville. C'est bien ce modèle de banque qui allie l'humain aux technologies digitales, qui va nous permettre de répondre aux attentes des clients, d'attirer de nouveaux prospects et de renouer avec la croissance de notre PNB. (...) nous allons continuer à investir dans le développement de la relation clients. Après 150 millions d'euros engagés en 2014 et 2015, c'est 450 millions d'euros qui seront investis entre 2016 et 2020 pour accélérer la modernisation du réseau d'agences, les innovations digitales et la montée en compétence des équipes.

Le projet Groupe Ambition stratégique 2020 soutient notre action. **Soyons au rendez vous de la confiance qui nous est accordée** et continuons à mener à bien l'ensemble des projets en cours et à venir. »

LCL en direct n° 242

Commentaire de FO jeunes LCL :

Cet article de presse et ce message du DG ont été publiés le même jour. Fermetures d'agences, suppressions d'emplois, est-ce cela la confiance qui nous est accordée ?

Malgré 594 millions d'euros de résultat net, l'actionnaire majoritaire va encore nous faire subir une nouvelle cure d'amaigrissement : 280 fermetures d'agences secondaires à fin 2019. Comment conquérir de nouveaux clients en repliant de la toile ?

On nous parle d'allier l'humain aux technologies digitales et on découvre des « open bank » peu humaines et peu humanisées. Qu'allons-nous devenir ? Des mannequins dans la « vitrine » ?

Rassurons-nous, il n'y aurait pas de licenciements (grâce à notre action ?) mais juste environ 500 emplois supprimés.

Si même les entreprises les plus bénéficiaires suppriment de l'emploi, comment la loi travail pourrait-elle en créer ?

FO Youtuber

YouTube compte plus d'un milliard d'utilisateurs, soit près d'un tiers des internautes du monde entier. Chaque jour, des centaines de millions d'heures de vidéos sont visionnées, générant plusieurs milliards de vues, que ce soit pour de l'information ou du divertissement. En un clic, on trouve tout : les perles de Nabila, la dernière reprise des chipmunks, comment cuire un chou-fleur avec Valentin sexychef ...

La génération Z, née avec un téléphone ou une tablette à la main, a une connaissance intuitive et complète de ces outils. Blogs, Facebook, Twitter, Periscope, rien ne lui échappe. Souvent, ces jeunes consacrent plus de temps à ces médias qu'aux « traditionnels » (TV - presse - radio).

Pour capter les jeunes, les entreprises ont bien compris l'intérêt d'être présentes sur YouTube, soit en tant qu'annonceur, soit en y postant leurs propres spots publicitaires. LCL y a créé sa chaîne. Que l'on aime ou pas, les spots sont commentés, évalués, parodiés : ça fait le buzz.

FO a aussi sa chaîne « Bienvenue dans le monde du travail » qui a pour but de faire comprendre les réformes, les lois, de manière ludique.



The buggles étaient visionnaires : « video killed the radio star ».

FO Jeunes LCL, inspiré d'articles de marketing-com.com

Le saviez-vous ?

Un partenariat existe depuis près d'un an entre LCL et Starbucks. Quelques machines à café, en libre-service payant, sont disponibles sur le campus de Villejuif.

En février, l'ouverture d'un Starbucks en Arabie Saoudite a fait polémique. Suite à l'omission de la construction d'un mur pour séparer les femmes des hommes, le temps des travaux, l'entreprise a alors interdit l'entrée aux femmes plutôt que de retarder l'ouverture de ce café. Les femmes se sont retrouvées « chocolat », Starbucks ayant trop peur de perdre quelques euros.

L'enseigne américaine est également accusée par la Commission Européenne de faire de l'évasion fiscale par le biais de montages financiers complexes dans l'affaire Luxleaks. Résultat : 0 impôt payé en France. C'est fort de café, non ?

Le groupe Crédit Agricole, socialement responsable, devrait faire le tri sélectif de ses fournisseurs.

Est-il nécessaire de rappeler que LCL fait partie du groupe CASA, signataire de la charte de responsabilité sociale et sociétale ?

FO Jeunes LCL, inspiré d'un article du figaro.fr



Claude F. se rend chez son médecin :

- Bonjour Docteur, tous les jours, je me lève et je me bouscule, ça ne me réveille pas, comme d'habitude. Je sors de la chambre, tout seul je bois mon café, comme d'habitude. Je suis en retard, tout est gris dehors, comme d'habitude. J'ai froid, je relève mon col, aller au boulot est un vrai cauchemar, comme d'habitude.

- Le Docteur : Pouvez-vous m'en dire davantage ? Que ressentez-vous ?

- Claude F. : Comme d'habitude, toute la journée je vais jouer à faire semblant. Comme d'habitude, je vais faire le brief, les ADJ, les ARO et la bilat. Comme d'habitude, je vais enchaîner les rendez-vous. Comme d'habitude, à peine le temps de déjeuner entre 2 tâches administratives, la préparation des RDV et le phoning pour la semaine suivante. Tout est

programmé, c'est la même chanson, mais la différence, c'est que moi je ne suis plus là.

Le Docteur : Allo papa tango Charly, mais c'est très grave ça ! Vous souffrez de bore-out. Vous n'êtes pas stimulé professionnellement et risquez de perdre l'estime de vous même. L'ennui est une porte ouverte à la morosité, à la remise en question, à la destruction de votre personnalité voire à la grande déprime. Il ne faudrait pas que le téléphone pleure...

Tu es dans cette situation ? Réagis avant que ta résistance ne cède et que tu ne sombres dans le bore-out ! N'hésite pas à contacter **FO LCL** et/ou l'assistante sociale. La vie est trop belle pour la gâcher. Faisons ensemble que demain tu puisses chanter : comme d'habitude, le lundi au soleil.

FO Jeunes LCL, inspiré d'un article de psychologie.com

CONTACTS

Céline MASSON

Délégation Nationale **FO LCL**

📍 39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
BC : 500-04

☎ 01 42 95 12 06 / 📠 01 42 95 10 75

✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

IDF NORD : Catherine DZIADKO

IDF OUEST : David CHOUCAN

IDF SUD : Roland HILPERT

SUD OUEST : Maeva MONTONI

NORD OUEST : Damien GAQUIERE

MEDITERRANEE : Pierre CRUMIERE

SIEGE : Frédérique VILLEMMAIN

RAA : Aurélie ANGEVIN

OUEST : Anne-Claire COUBRET

MIDI : Elvyne VINCENT

EST : Alexandra DIDIER

